



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SAINT-MARTIN

Mardi 9 mars 2021

Visio-conférence

### Ordre du jour :

- ✓ Présentation de la démarche "charte de l'arbre"
- ✓ Présentation de la démarche de renouvellement de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPD) à Rennes / Méthode de concertation habitante et renouvellement du Groupe Habitants référents Sécurité en présence de Madame Lénaïc Briéro, élue déléguée à la Sécurité et du service Prévention de la délinquance

Accueil par Ludovic Brossard, élu de quartier et Louis Haudebert, habitant co-président.

### CHARTRE DE LA PLACE DE L'ARBRE DANS LA VILLE

Intervention de Bertrand Martin, Responsable Exploitation au sein de la direction des jardins et de la biodiversité (cf power point joint) / échange avec les participants

Bertrand Martin suggère d'organiser des marches exploratoires au sein des quartiers afin de connaître le patrimoine arboré et de repérer des espaces à planter. L'expertise des habitants est très importante : ceux sont eux qui vivent leur territoire et connaissent leur quartier.

Il est proposé que la commission urbanisme environnement se saisisse du sujet en créant un groupe de travail spécifique.

L'idéal serait de savoir planter des arbres qui seront remarquables à la fin de ce siècle.

Ces arbres devront notamment pouvoir résister aux évolutions climatiques annoncées. Il est imaginé choisir des essences que l'on trouve aujourd'hui à Toulouse ou Lisbonne

Une palette végétale rassemblant des essences adaptées au milieu urbain et susceptibles de résister au climat de demain est en cours de finalisation. Si elle est destinée aux aménageurs et autres acteurs de l'aménagement, elle peut également être utile pour les particuliers.

Échange sur la végétalisation des façades : la verticalité végétale pourrait "valoir" un arbre au niveau filtre à particules, refroidissement et oxygénation. Toutefois, il convient de privilégier l'usage des plantes grimpantes aux systèmes artificiels (parois minces). Ces dernières sont très fragiles et nécessitent beaucoup d'eau.

La ville autorise la végétalisation de trottoirs publics. L'opération « Embellissons nos murs » est bien engagée dans certains quartiers. Elle consiste à retirer l'enrobée au pied des façades sur les trottoirs pour permettre aux propriétaires privés d'y implanter les végétaux de leur choix et de les entretenir. Les seules contraintes sont de s'engager à ne pas utiliser des produits phytosanitaires et de laisser un passage de 1,40 m libre sur trottoir

Proposition d'encourager les particuliers à construire des clôtures végétales (plutôt que minérales) ; quelle action au niveau du permis de construire ? la clôture végétale participe à transformer la rue en jardin.

Le constat du remplacement de nombreuses haies par des clôtures plastique interroge en effet. La ville pourrait organiser un conseil au propriétaire mais elle ne peut actuellement agir sur le permis de construire par voie réglementaire. Resterait à intégrer cette réflexion dans une prochaine révision du PLUI.

La question de l'arbre se pose aussi dans les propriétés privées. Les parcelles pavillonnaires du quartier laissent une surface verte à planter assez réduite ; les contraintes réglementaires ne permettent pas de planter facilement (vis à vis des riverains).

Il est néanmoins possible de planter de petits arbres ou des fruitiers.

Des conseils techniques auprès de ces propriétaires privés seraient utiles pour les aider à maintenir leur patrimoine en place et à mieux planter (choix des bonnes essences, techniques de plantations ...)

## PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

### 1. Présentation de la nouvelle STSPD

Dans ses propos introductifs, Lénaïc Briéro exprime sa joie d'échanger avec les membres du Conseil de Quartier Saint-Martin autour de la future STSPD.

Elle indique que la sécurité est un enjeu majeur de ce mandat. La maire Nathalie Appéré, ainsi que l'ensemble des élus sont pleinement conscients des attentes légitimes des populations. Ils entendent prendre toute leur part, dans un dialogue étroit et exigeant avec leurs partenaires aussi bien de la Police nationale, de la Préfecture, que de la justice, que de la DDSP, chacun dans son rôle.

Elle relève que d'une manière générale, on constate une recrudescence des faits de violence dans la société française, peut-être moins à Rennes d'ailleurs que dans d'autres villes de même taille.

Elle rappelle les chiffres présentés par le DDSF lors de la dernière Assemblée Plénière du CLSPD tenue en décembre 2020. En effet, sur les 11 premiers mois de l'année 2020, on constate une baisse des faits de délinquance à Rennes à hauteur de 7.92%. Le quartier Saint-Martin y est relativement épargné puisque depuis 2017, on note des chiffres à la baisse. Cependant, ces chiffres doivent tenir compte des restrictions liées à la crise sanitaire (confinements et couvre-feu).

Madame l'élue à la sécurité rappelle les problématiques auxquelles nous faisons face à Rennes :

- **Trafic de stupéfiants** : qui constitue un véritable fléau. L'élue fustige le comportement des consommateurs qui permettent de nourrir ce trafic. Afin d'y faire face, la ville expérimente l'idée d'une amende forfaitaire pour les consommateurs. Ainsi, toute personne prise en flagrant délit de consommation de produits stupéfiants se voit infliger une amende de 200 euros, avec une inscription sur son casier judiciaire.
- **Présence des Jeunes Étrangers en Errance**, qu'il faut distinguer des mineurs isolés, qui font l'objet d'un suivi par le Conseil Départemental. Les JEE sont hermétiques à tout accompagnement social et peuvent pour certains d'entre eux avoir une attitude violente.
- **La recrudescence des troubles à la tranquillité publique** avec le phénomène des rodéos et celui de l'usage des feux d'artifice.
- **Les violences intrafamiliales** : sur cette question, la ville entend ouvrir un lieu dédié aux femmes et enfants victimes de violences familiales.
- **Le phénomène de prostitution** qui s'est accentué avec la crise sanitaire.

Elle rappelle les engagements de la Maire pour ce nouveau mandat, conformément aux délibérations du Conseil municipal de septembre 2020 :

- **Création de 40 postes supplémentaires de policiers municipaux** : Les 20 premiers ont déjà été recrutés et seront opérationnels d'ici l'été. Les 20 prochains seront recrutés d'ici septembre, pour être opérationnels d'ici la fin de l'année.
- **Extension des horaires d'intervention de la Police municipale** : actuellement présente sur le terrain jusqu'à minuit en fin de semaine, elle pourra désormais terminer le service à 2h du matin.
- **L'armement des policiers municipaux** : ils seront équipés en pistolets à impulsion électrique dès septembre prochain.
- **Le renforcement du dispositif de vidéo protection.**
- **Lancement d'une Brigade anti-incivilité** qui aura une mission d'information, de prévention et aussi de répression des incivilités constatées.
- **Adaptation des dispositifs de médiation.**

Elle rappelle l'objet de sa présence dans cette rencontre à savoir, la présentation du chantier d'actualisation de la STSPD. Elle rappelle les 4 leviers de concertation qui guident ce travail :

- **Échanges en Conseils de Quartiers.**
- **Enquête téléphonique.**
- **Organisation de forums en visioconférence** : Préalablement prévu pour être organisés en présentiel, l'organisation a été repensée, du fait de la crise sanitaire. Ce sont des ateliers participatifs qui seront organisés en Visio et ce, du 17 avril prochain au 22 avril. La date du 17 avril à 11h doit être retenue, puisqu'elle fixe le lancement de cette démarche de concertation, en présence de la maire, Nathalie Appéré. Divers thèmes seront abordés : sécurité, prévention, accès aux droits et médiations. Par ailleurs, des permanences seront organisés de manière physique, dans des espaces publics, à partir du 20 mars. Le but est d'aller vers les habitants afin de les inviter à venir participer à ces rencontres.
- **Mobilisation du Groupe des Habitants Référents Sécurité.**

## 2. Présentation du nouveau dispositif des Habitants Référénts Sécurité

**Julie Guyomard**, la responsable du service Prévention de la Délinquance et Médiations s'est chargée de présenter ce dispositif.

Elle indique que le dispositif des HRS existe depuis 2015. Il permet aux habitants de participer aux instances décisionnelles du CLSPD, grâce à deux représentants élus au sein de chaque conseil de Quartier. Le dispositif des HRS, dans sa version renouvelée se verra amélioré, aussi bien dans sa composition, que dans son fonctionnement. Il sera donc recomposé ainsi qu'il suit :

- 2 représentants désignés au sein de chaque Conseil de Quartiers : elle invite d'ores et déjà le Conseil de Quartier Saint-Martin à procéder à l'élection de ses deux représentants.
- 2 représentants désignés au sein du Conseil Citoyen Rennais.
- 2 représentants désignés au sein du Conseil Rennais de la Cohésion Sociale.

Enfin, 10 personnes tirées au sort parmi les volontaires qui se seront déclarés auprès de la Fabrique Citoyenne. Un appel à volontariat sera lancé sur ce site.

Ce nouveau dispositif entend également encadrer le rôle des Habitants Référénts Sécurité :

- *Ils font office de relais de la parole des habitants* au sein des instances du CLSPD, notamment lors des Cellules de Veille territorialisées ainsi qu'à l'Assemblée Plénière annuelle du CLSPD.
- *Ils jouent un rôle de pédagogie* auprès des habitants, en leur expliquant le travail effectué au sein du CLSPD mais aussi comment fonctionne le partenariat au sein de cette instance.
- *Ils s'engagent à participer à l'Assemblée Plénière du CLSPD* qui a lieu une fois dans l'année, ainsi qu'aux Cellules de Veille Territorialisées qui ont lieu 2 fois par an.
- *Ils pourront se saisir de problématiques plus ponctuelles*. Exemple : le projet d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences.

De manière concrète, les Habitants Référénts devront, à la faveur d'échanges avec les habitants, recueillir des éléments d'ambiance sur la réalité des problèmes et s'en feront le relais.

Elle rappelle ce que ne sont pas les Habitants Référénts Sécurité :

- Ce ne sont pas des informateurs à la solde des autorités.
- Ce ne sont pas des circuits parallèles de signalement des problèmes de sécurité : ils doivent en revanche être à mesure d'orienter les habitants vers des circuits officiels, en fonction des problèmes qui leurs sont soumis.

La ville s'engage également auprès des Habitants Référénts :

- Elle s'engage à organiser des temps de rencontres et de visites de sites et structures.
- Elle s'engage à expliquer les modalités du partenariat avec les différents acteurs.

En termes de calendrier, les élections en Conseils de Quartiers devront se tenir au courant du mois de mars, avec l'espoir de pouvoir réunir le Groupe des Habitants Référénts renouvelé vers le début du mois d'avril.

## 3. Échanges

**Mme Fauchoux**, HRS du quartier Saint-Martin depuis 2 ans, souligne que ce rôle est intéressant. La participation à des réunions permet de connaître tout ce qui se fait et tout ce qui se passe au niveau de la ville, d'être le relais au niveau des quartiers.

Elle apporte une remarque à la suite des propos de l'élue à la sécurité pour qui, les chiffres du quartier Saint-Martin en matière de sécurité sont plutôt positifs sur la période 2017 - 2020. Selon Mme Fauchoux, cette tranquillité tend à reculer, des incidents sont à relever et il ne faut pas les passer sous silence.

En ce qui concerne son poste, elle se dit prête à céder sa place si quelqu'un se présente.

**Lénaïc Briéro** répond en rappelant que le constat qu'elle dresse s'appuie sur des chiffres publiés par l'APRAS, ainsi que sur ceux communiqués par la DDSP. Comparativement à d'autres quartiers de la ville, Saint-Martin n'est pas celui qui pose le plus de problèmes à la ville. Pour autant, il faut demeurer vigilants.

**Ludovic Brossard**, l' élu du quartier revient sur le dispositif des HRS. Il demande ce que cet investissement représente en termes de temps pour ceux qui seront désignés. Le but de sa question étant de tenter de lever les craintes pour les personnes qui hésiteraient à s'engager.

**Julie Guyomard**, la Responsable du Service Prévention de la Délinquance - Médiations souligne qu'il y a en termes de temps d'engagement pour les Habitants Référents trois gros temps forts :

- 2 cellules de veille dans l'année (soit 1 tous les 6 mois). Ces rencontres sont habituellement organisées en journée. Les HRS actuels ont fait valoir que cette organisation peut souvent constituer un frein pour eux, car ayant des obligations professionnelles qui les empêchent d'être présents en journée. C'est pourquoi, la nouvelle organisation prévoit des créneaux à la fois en journée et en soirée ;
- Une assemblée Plénière par an. De manière facultative, les HRS pourront se saisir de manière ponctuelle de certaines problématiques.

**Louis Haudebert**, Co-président du CQ regrette que la désignation des nouveaux HRS se fasse antérieurement à l'installation du nouveau Conseil de Quartier.

**Julie Guyomard** indique que la règle dans la démarche est qu'on reste souple. Il serait possible de désigner des HRS plus tard, le but étant de favoriser la participation des habitants. La seule exigence posée, tient au fait que L'HRS doit être issu du CQ, qu'il participe de manière assidue ou non aux activités.

**Marie Sachet** se demande à quoi pourrait être due la baisse des violences. Elle regrette que les questions de prévention n'aient pas été assez abordées.

**Lénaïc Briéro** : Tout en soulignant la pertinence des propos de Madame Sachet, elle indique que des actions de prévention sont particulièrement importantes.

La diminution de la violence durant l'année 2020 doit être prise avec beaucoup de précautions puisque le pays a été mis à l'arrêt pendant un long moment. Tout en espérant que les actions mises en place ont pu participer à la baisse des faits de délinquance, elle préfère inviter à la prudence dans notre manière d'analyser cette baisse.

**Julie Guyomard** complète en indiquant que la baisse concerne l'ensemble des faits de délinquance qui inclue les cambriolages, les vols, les violences, les infractions à la législation sur les stupéfiants etc. Sur ce terrain, cette baisse est conséquente depuis 2017 à Saint-Martin. En 2019, on enregistre 246 faits de délinquance, toutes catégories confondues, sur le quartier. Il est compliqué de dire à quoi cette baisse est due. Simplement, il y a des caractéristiques au sein de ce quartier, qui ne sont pas des facteurs pouvant favoriser l'explosion des faits de délinquance. Il s'agit entre autres : des catégories socioprofessionnelles des habitants, la configuration du quartier (qui contient moins de logements sociaux ou de gros ensembles d'habitat social, l'existence d'établissements scolaires et la proximité du métro). Sans vouloir faire de raccourcis, cette configuration est peu propice à la commission d'actes de délinquance.

Les faits qui concernent plus spécifiquement ce quartier, sont des cambriolages, des vols (dans des véhicules notamment). Ce type de délinquance est celui qu'on rencontre généralement dans les quartiers résidentiels des villes de France.

Le document de l'APRAS permet de faire le lien entre les indices de vulnérabilité des habitants et les faits de délinquance. Saint-Martin ne cumule pas ces indices de vulnérabilité, d'où l'intérêt aussi de lutter contre les inégalités sociales.

**Izabel Leroux**, Chargée de Mission au sein du Service Prévention de la Délinquance anime tous les mois un Groupe de Partenariat Opérationnel sur Villejean et Saint-Martin. Et elle indique que pour le quartier Saint-Martin, les questions de sécurité ne dominent pas. Ce qui domine, lorsque les températures sont propices aux rassemblements, ce sont les tapages nocturnes aux Prairies Saint-Martin notamment. Des personnes en Errance au niveau de l'Auberge Saint-Martin peuvent aussi causer un sentiment d'insécurité. Rue de Saint-Malo également, un squat de la pharmacie peut être constaté de manière ponctuelle. Enfin, quelques problèmes de nature psychiatrique peuvent créer des difficultés de voisinage.

Récemment, des faits de dégradation de véhicules ont été remontés à la police au niveau de l'avenue Gros Malhon, à côté de l'aire des Gens Du Voyage (GDV). Elle va multiplier les passages, les personnes ne sont pas encore identifiées.

**Mme Faucheux** rajoute quelques faits récents à ce qui a été dit par Mme Leroux. Des poubelles ont été brûlées en face du terrain des GDV. Un rodéo de voitures a eu lieu très récemment, ainsi que des tirs de feux d'artifice (sur le terrain des GDV).

Elle note toutefois que ces faits n'ont pas lieu fréquemment et que la situation dépend des familles qui sont accueillies sur cette aire.

**Izabel Leroux** invite **Mme Faucheux**, Habitante Référente du quartier, à lui remonter de tels faits, lorsqu'elle en a connaissance et ce d'autant plus qu'elle travaille en lien avec l'AGV35 (qui est l'Association des Gens du Voyage) ainsi qu'avec les gestionnaires de cet espace.

**Lénaïc Briéro** clos la rencontre en indiquant que ses services restent à l'écoute des habitants pour faire au mieux. Elle remercie les uns et les autres pour ces échanges.

**Amélie Cabelduc**, Chargée du Développement Social à l'AGV35 tient à préciser que ce ne sont pas les nouvelles familles arrivées sur le terrain qui sont à l'origine de ces faits. Elle souligne toutefois que ses services resteront attentifs.

**Catherine Phalippou** propose d'inviter au prochain Conseil de Quartier la Conseillère Déléguée à la Médiation et à la Prévention de la Délinquance.

**Julie Guyomard**, qui a relayé cette demande, en apporte des éléments de réponse. Elle indique que le service qu'elle anime et auquel est rattachée **Izabel Leroux**, est celui en charge de la Médiation et la Prévention de la Délinquance. Le but de la présence de son service dans ce CQ aujourd'hui, est d'accompagner **Mme Briéro**, l'Elue à la Sécurité, dans le cadre du renouvellement de la STSPD. Elle rappelle que c'est son service qui anime la gouvernance du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il prépare les réunions avec les acteurs de la sécurité, mais travaille également avec les acteurs de la médiation puisque c'est lui qui les coordonne et qui suit les marchés publics et les conventions. Pour le compte de Rennes Métropole, elle indique avoir la charge du suivi de la convention avec les éducateurs de la Prévention Spécialisée.

Les GPO auxquels fait allusion **Izabel Leroux**, rassemblent autour de la table certes les acteurs de la sécurité, mais également les médiateurs de jour et de nuit et les bailleurs sociaux. Lorsqu'au sein des GPO ils sont confrontés à des faits de violence, par exemple aux abords d'établissements scolaires, ils activent la vigilance de tous les acteurs jeunesse, y compris les animateurs des équipements socio-culturels.

Par ailleurs, avec **Mme Béchet**, l'Elue à la Médiation et à la Prévention, son service met en place des actions de prévention. Il existe également des outils individualisés qui peuvent être déployés, tels que des rappels à l'ordre.

En clôture de cette rencontre, **Ludovic Brossard**, l'Élu du quartier remercie **Lénaïc Briéro** ainsi que l'ensemble des participants, avant de poursuivre sur un autre thème à l'ordre du jour de ce Conseil de Quartier.

## PRÉSENTATION D'UNE GRILLE D'ANALYSE DU BUDGET PARTICIPATIF DANS LE QUARTIER

Présentation par Monsieur Louis Haudebert d'une grille d'analyse pour le vote des coups de cœur du budget participatif. (voir diaporama)